

Puteaux, le 29 mai 2012

REACH... 5 ANS DÉJÀ

Mission accomplie par les industriels de la chimie en France, mais des questions récurrentes liées à l'impact sur la compétitivité, dues notamment à la complexité de mise en œuvre.

Cinq années d'application et défi relevé par l'industrie chimique qui a su respecter les échéances fixées et intégrer REACH : 3 400 substances étaient enregistrées au niveau européen le 30 novembre 2010. Néanmoins, face à une forte technicité des procédures imposées, **la mise en œuvre de REACH reste complexe**, notamment pour les PME. Un apprentissage permanent des industriels est, par ailleurs, nécessaire pour appréhender les différentes modifications d'interprétation.

« Grâce à une forte mobilisation, les industriels de la chimie en France se sont appropriés REACH » souligne Jean Pelin, directeur général de l'Union des Industries Chimiques (UIC), « mais nous devons rester vigilants et veiller à une mise en œuvre pragmatique du règlement afin de préserver la compétitivité des entreprises » ajoute-t-il.

En effet, alors que, dans l'objectif d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, les progrès sont sensibles en termes de meilleure connaissance des produits chimiques utilisés en Europe, l'UIC rappelle que REACH vise également à favoriser la compétitivité des entreprises. Sur ce dernier point, **les industriels de la chimie peinent à voir aujourd'hui les avantages compétitifs que peut apporter REACH à moyen terme**, d'autant plus que les retours d'expérience font état de coûts nettement supérieurs aux estimations qu'avait réalisées la Commission européenne en 2003 (l'étude de 2012 chiffre à 2,1 milliards d'euros la première échéance d'enregistrement alors que l'ensemble des trois échéances avait été initialement estimé à 2,3 milliards d'euros).

Devant ce constat, le besoin de stabilité apparaît crucial. L'UIC demande donc à ce **que le texte de REACH ne soit pas modifié** à l'issue de la revue actuellement menée par la Commission afin de capitaliser sur l'expérience acquise. **Un bilan de la mise en place de REACH, intégrant l'ensemble des objectifs du règlement dont la compétitivité, est impératif avant d'envisager toute modification.**

Alors que certaines zones du monde sont en train de faire évoluer leurs réglementations liées aux produits chimiques, REACH reste aujourd'hui unique par ses objectifs ambitieux et son champ d'application. L'UIC souhaite que l'Union européenne s'emploie à ce que soient mis en œuvre des dispositifs similaires dans d'autres régions du monde.

Le déploiement du règlement va se poursuivre dans les prochaines années avec l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs et surtout de PME : **l'UIC reste donc fortement mobilisée pour accompagner ses adhérents** et se félicite de la convention signée le 27 avril avec le ministère de l'Ecologie pour réussir les prochaines échéances, dont l'échéance d'enregistrement de mai 2013.

L'Union des Industries Chimiques (UIC) a pour mission de promouvoir l'industrie chimique en France et en est le porte-parole. L'industrie chimique en France est le 2^e producteur européen, le 5^e producteur mondial. Avec un chiffre d'affaires de 86,7 milliards d'euros en 2011 et 156 523 salariés, elle est un des tout premiers secteurs industriels en France.

UIC – contacts presse

Hélène MEJEAN - Directeur de la Communication - UIC - 01.46.53.11.65 / 06.71.06.72.49 - hmejean@uic.fr

Fanny MILCENT-BAUDOIN - ACCOM'S - 01.70.74.11.14 / 06.80.14.31.69 - fannymilcent-baudoin@accoms.eu

